

# QU'EST-CE QUE PROTÉGER (2) : DES SPHÈRES DE RECONNAISSANCE ?

---

Olivier Croufer

Coordinateur du plaidoyer sociopolitique au Centre Franco Basaglia

Résumé : Deuxième analyse d'une série consacrée aux différentes façons de donner sens et mettre en œuvre le « protection ». Quand les agressions s'expriment en termes de mépris, de blessure morale ou de déconsidération, les vecteurs à partir desquels il convient de protéger ne portent plus uniquement sur la redistribution des biens économiques, mais sur les axes culturels de la reconnaissance. L'analyse des sphères de reconnaissance permet de réenvisager ce qui est susceptible d'être reconnu et les manières d'identifier, de valoriser ou de témoigner de la gratitude.

---



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

## AGENCEMENTS TRANSVERSAUX

Que font à la société les dispositifs qui hybrident l'économique, le culturel, l'action sociale, le sanitaire, l'éducation ? Sous quelles conditions de tels agencements transversaux permettent la réalisation de désirs singuliers aujourd'hui en reste d'expression et de reconnaissance ?

---

Cette analyse est téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)  
1ère édition, juin 2014

Editeur responsable :  
Centre Franco Basaglia asbl, rue Cathédrale 12, 4000, Liège.  
Courriel : [info@psychiatries.be](mailto:info@psychiatries.be)

Avec le soutien de :



Wallonie



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Chaque être humain est vulnérable. Comment dès lors envisager des formes de protection, des formes sphériques qui repoussent les menaces à l'extérieur et cultivent à l'intérieur des modes de vie qui favorisent la cohabitation des humains ? Dans une première analyse sur cette question, nous avons présenté la protection sous la forme de la macro-sphère qu'est la « sécurité sociale ». Celle-ci permet de maintenir à distance des menaces à l'égard des conditions matérielles d'existence quand un travailleur perd son emploi ou que pèsent des charges soudaines telles des soins de santé. Dans une présentation plus sociétale de cette macro-sphère, la menace est formulée, au-delà des charges financières, comme une attaque au statut social de la personne considérée sous la perspective de son emploi. Ces deux manières, souvent entremêlées, de rendre compte des dangers nourrissent des controverses sociales et politiques qui se prolongent dans les façons d'instituer des protections. Dans la version plus assurantielle de la sécurité sociale, l'institutionnalisation s'envisage comme une escarcelle de ressources financières dans laquelle puiser. Dans la version plus sociétale, l'architecture institutionnelle tisse des toiles de solidarités et d'affiliations autour du statut social de l'emploi (conventions collectives de travail, négociation d'une équité verticale de redistribution des revenus du travail,...).

Ces dernières décennies, les menaces qui pèsent sur les êtres humains ont été formulées encore autrement. Il ne s'agit plus seulement de coups portés aux ressources financières dont disposent les personnes pour s'assurer les conditions matérielles de l'existence. Ni même, dans la formulation plus sociétale, de mise en péril du statut du travail par lequel les personnes obtiennent ces moyens financiers. Qu'il s'agisse de la considération des femmes, des homosexuels, des migrants, des malades mentaux, des musulmans, les luttes sociales et politiques se sont établies en contrepied de violences plus directement orientées vers la subjectivité. Les agressions s'expriment en termes de mépris, de blessure morale, de déconsidération. Les vecteurs à partir desquels il convient de protéger ne portent plus uniquement sur la redistribution des biens économiques, mais également sur les **axes culturels de la reconnaissance**. Celle-ci arrive en contre-jour de la souffrance qui résulte d'un déni de considération.

## CONTEXTE D'APPARITION DU PROBLÈME DE LA RECONNAISSANCE

Depuis quelques décennies, dans le courant de la seconde moitié du vingtième siècle, le conflit social ne s'est plus fait uniquement autour de l'avoir, des biens économiques, de la matérialité. Certes, cet axe a été essentiel dans les luttes de redistribution des Trente Glorieuses de l'après-guerre et il reste déterminant alors que les inégalités sociales de revenus et de patrimoine ont, plus récemment, eu tendance à augmenter. Mais, parallèlement, le conflit social s'est transféré vers l'être, l'identité, la subjectivité. Deux épisodes historiques sont souvent présentés pour illustrer cette différenciation des luttes politiques : les guerres anticoloniales et les mouvements d'émancipation des femmes.

Les indépendances des pays colonisés eurent certes comme ressort de s'approprier les ressources économiques qui fuyaient vers les colonisateurs, mais tout aussi essentiel fut le désir d'être respectés en tant qu'hommes et en tant que culture. Le discours du premier Premier ministre du Congo indépendant, Patrice Emery Lumumba, le 30 juin 1960 illustre bien le double niveau de lutte, sur la dimension économique et la dimension culturelle de la reconnaissance :

*« Car cette Indépendance du Congo (...), nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise (...).*

*Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions le chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.*

*Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un Noir on disait « tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « vous » honorable était réservé aux seuls Blancs ?*

*(...)*

*Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.*

*Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses ; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.*

*Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs ; qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe ».*

Les coups, les blessures douloureuses, les insultes, les ironies et les souffrances atroces dont parle Patrice Émery Lumumba ne peuvent se comprendre uniquement à partir d'une inégale répartition des richesses économiques. L'humiliation s'effectue à partir d'un axe culturel qui reconnaît les Blancs et méprise les Noirs.

L'autre mouvement historique qui a mis en avant les questions de reconnaissance est celui de l'émancipation des femmes. Certes, dans ce cas également, l'analyse en termes économiques permet de fonder les luttes en contestant la division du travail entre, d'une part, celui qui s'exerce à l'extérieur du foyer et qui est rémunéré et, d'autre part, le travail domestique d'entretien de la vie quotidienne et de l'éducation des enfants qui ne paie pas. Mais la lutte des femmes a aussi été culturelle, en rapport notamment aux rôles sociaux qui sont attribués à l'un et l'autre sexe ou aux représentations qui partagent le féminin et le masculin.

Aujourd'hui, les luttes de reconnaissance se sont démultipliées. Citons, par exemple, les questions liées au port du hijab, au mariage des homosexuels, au préjugé de dangerosité des psychotiques, à l'accueil des Roms, à l'indépendance de la Flandre, ... Chacune de ces luttes vise à protéger dans le double sens du terme : mettre à distance des menaces qui nuiraient à la personne et épauler la cohabitation des humains. Les tensions qui s'expriment à travers ces manières de protéger peuvent être décrites à partir de quatre problèmes : 1° qui reconnaît (des individus, un groupe social, une communauté religieuse, ...), 2° qui reconnaît (un ami, l'État, l'entreprise, ...) 3° que reconnaît (des capacités, des singularités, ...). ? 4° comment

reconnaître (valoriser, identifier, ...) ?

## 1. QUI RECONNAÎTRE ?

Désigner la personne qui est reconnue revient à la rendre visible, à la sortir de la zone d'ombre où elle était blottie. Par cette désignation, elle devient une vie reconnue sous une certaine forme. Le « qui » de la reconnaissance donne ainsi forme à la vie et il peut s'établir à différents niveaux :

- communautaire : un croyant qui appartient à la communauté des musulmans, un Flamand qui appartient à une communauté culturelle et régionale, un citoyen qui appartient à la communauté politique d'un État, ...
- universel ou générique : un homme en général, celui des droits de l'Homme, auquel sont reconnus des droits qui valent pour tout le monde
- personnel : un homme, une femme en relation avec des autres privilégiés, sa famille, ses amis, son club de sport ou un groupe d'entraide.
- individuel : quelqu'un qui ne se réfère qu'à lui-même

Le niveau individuel est souvent le plus contesté dans les approches de la reconnaissance, au point de se demander s'il est même possible. La reconnaissance est par nature un processus *dialogique*<sup>1</sup>, c'est-à-dire qui s'établit dans un dialogue et un échange avec les autres, en partageant leur langage et leurs expériences. La reconnaissance, qu'elle soit personnelle ou sociale, se fait toujours grâce à d'autres donneurs de sens.

## 2. QUI RECONNAÎT ?

Les « reconnaisseurs », les personnes ou les instances qui reconnaissent, peuvent varier considérablement. Il peut s'agir d'un ami, de l'État ou de son directeur d'entreprise. Entre celui qui reconnaît et celui qui est reconnu, il existe évidemment un lien spécifique. Un homme n'attend pas fondamentalement de son directeur d'entreprise qu'il reconnaisse ce qu'il est dans ses relations personnelles avec des autres privilégiés tels que les membres de sa famille ou ses compagnons bénévoles d'Oxfam solidarité duquel il est membre.

Pour tenir compte de cette liaison entre le « reconnaisseur » et celui qui est reconnu, la reconnaissance est souvent présentée sous forme de sphères. Le philosophe le plus réputé sur cette question est certainement Axel Honneth. Il distingue trois sphères de reconnaissances<sup>2</sup> :

- Une **sphère de l'amour**, de l'amitié ou de ce que les sociologues appellent la « socialité primaire ». Les reconnaisseurs sont, dans cette sphère, des êtres bien

---

<sup>1</sup> Point de vue longuement développé notamment par TAYLOR C., *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 2009, pp. 49-55.

<sup>2</sup> Pour une présentation plus approfondie des sphères d'Axel Honneth avec des applications dans le domaine de la santé mentale, voir ABSIL, M., *Mépris, souffrance morale et reconnaissance*, Centre Franco Basaglia, 2012. Téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)

vivants, en chair et en os (mon épouse, mes parents, mes partenaires de football, un ami, ...). La reconnaissance apporte de la **confiance en soi** en rapport à la **singularité** des personnes.

- Une **sphère du droit**. Les reconnaisseurs, en général les États, opèrent grâce au droit et sont considérés, non plus comme des personnes en chair et en os, mais comme des « autrui généralisés », des corps plus abstraits, l'État qui édicte des lois, par exemple. La reconnaissance apporte un **égal respect** inspiré par la dignité due à l'Homme en tant qu'Homme **universel**.
- Une **sphère sociale**, lié à la réalisation d'activités à valeur sociale. Les reconnaisseurs sont des collectifs, des organisations, des institutions (une entreprise, une association, ...) et ceux qui interagissent avec ces organisations (des usagers, des clients, des partenaires, ...). La reconnaissance apporte une **estime de soi** en rapport à la **particularité** de la contribution sociale.

Une fois que la reconnaissance est envisagée selon des sphères différentes, les personnes peuvent être reconnues dans une sphère et ne pas l'être dans une autre. Le concept de reconnaissance n'est plus un processus qui se vit de façon homogène, sa **consistance** est problématique, comme l'exprime Alain Caillé à propos des sphères d'Axel Honneth : « *Le droit reconnaît la dignité de tous les sujets de manière égale, en affirmant leur commune humanité, alors que l'amour choisit un sujet posé comme préférable à tous les autres et que les rémunérations matérielles ou symboliques témoignent du degré de supériorité d'un sujet sur les autres* »<sup>3</sup>.

### 3. RECONNAÎTRE QUOI ?

Ce qui est reconnu façonne à la fois les personnes et la société. Les demandes de reconnaissance s'expriment à partir des plaintes qui témoignent de la souffrance et du vécu d'un mépris. Mais « *contrairement au postulat implicite qui est à la racine de nombre de théories contemporaines de la reconnaissance, il ne semble pas possible de déduire du fait, incontestable, que les sujets humains désirent être reconnus qu'ils devraient nécessairement l'être tous à égalité et dans toutes leurs demandes* »<sup>4</sup>. Une plainte ne rend pas légitime un processus de reconnaissance. On peut même se demander si la plainte doit être au fondement de processus de reconnaissance, au risque d'amplifier un discours victimaire dans les demandes sociales de reconnaissance. Peut-être convient-il dès lors de déplacer la possibilité de réponse à « reconnaître quoi ? » vers ce qui permet de se situer au-delà de cette plainte. Ce qui est reconnu gagnerait peut être à se présenter en s'inspirant de la distinction des trois sphères d'Axel Honneth<sup>5</sup> en tant que chacune d'entre-elles permet de protéger, d'épauler, de faire valoir des aspects spécifiques des personnes

---

<sup>3</sup> CAILLÉ A., *Reconnaissance et sociologie*, in CAILLÉ A. (sous la dir. de), *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, 2007, p. 197.

<sup>4</sup> CAILLÉ A., *ibidem*, p. 193.

<sup>5</sup> Nous avons utilisé l'excellente synthèse de LAZZERI C. et CAILLÉ A., *La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept*, in *Revue du MAUSS semestrielle*, n°23/1, 2004, pp. 88-115.

qui y co-habitent. Les sphères sociales reconnaissent des capacités. La sphère du droit reconnaît les bases citoyennes d'un égal respect. Les sphères de l'amour reconnaissent des singularités.

### LES CAPACITÉS.

Dans les sphères qui prennent la forme d'organisations, d'associations, d'entreprises ou de clubs, ce qui est reconnu est souvent de l'ordre des capacités, à savoir les qualités d'une personne à comprendre ou faire quelque chose. La reconnaissance s'effectue quand le déploiement des capacités suscite de l'admiration et une valorisation. Ce processus est souvent amplificateur : de cette valorisation, les personnes acquièrent une confiance en soi qui les conduit à renforcer leurs capacités ; autrui est, lui aussi, stimulé dans un désir d'imitation et les compétences valorisées deviennent contagieuses.

L'existence de différentes sphères sociales permet de varier les capacités reconnues. Il est possible qu'une même personne passe au cours d'une histoire relativement resserrée dans des sphères aussi différentes qu'un hôpital psychiatrique, un cours d'alphabétisation et un atelier artistique. Il va sans dire que des capacités de nature différente sont susceptibles d'y être reconnues et valorisées.

Ce qui fait la différence entre les différentes sphères sociales tient aussi à la logique d'interaction dans laquelle s'effectue la reconnaissance. La perspective peut être plutôt utilitariste (les personnes visent à évaluer leur utilité sociale grâce aux approbations qu'elles reçoivent), plutôt déontologique (les personnes visent à susciter la coopération et l'émulation de leurs partenaires), plutôt sociologique (les personnes visent à améliorer leur position sociale).

### LES BASES CITOYENNES D'UN ÉGAL RESPECT

Dans la sphère du droit, le processus de reconnaissance est de nature publique, à savoir qu'il s'effectue grâce à des lois et des institutions qui permettent de les promulguer (par exemple, un parlement), de les mettre en œuvre (par exemple, les administrations) ou de les faire respecter (par exemple, la justice). Ce qui peut être reconnu relève dès lors d'une universalité, ou du moins tend à inclure dans une forme d'universalité, dans une dignité commune à l'ensemble des citoyens. Par exemple, il peut s'agir d'accorder le droit de vote à des citoyens : à cet égard, les femmes sont incluses comme citoyennes en 1948 ; le débat sur le droit de vote des étrangers (lesquels ? résidants depuis combien de temps ?) relève de cette reconnaissance en tant que citoyen. Autre exemple, le mariage des personnes de même sexe : les homosexuels sont reconnus par la possibilité de bénéficier d'une institution, le mariage, que l'État protège. Autre exemple, celui du décret discrimination positive pour les écoles de l'enseignement ordinaire : les établissements scolaires peuvent obtenir des moyens supplémentaires de façon à soutenir des élèves défavorisés dans un processus d'émancipation.

Ce qui est reconnu dans la sphère du droit relève de l'intégration, l'appartenance à la citoyenneté. À la différence des capacités reconnues dans les sphères sociales, le processus de

reconnaissance ne se vit pas directement dans une interaction sociale entre personnes, il est médiatisé par des lois et des institutions. Il s'effectue avec l'intention d'offrir les bases sociales d'un égal respect. Ce qui ne veut pas dire qu'il conduise effectivement à un respect de soi éprouvé par les citoyens ainsi reconnus. Une femme avec le droit de vote, un homosexuel qui peut se marier, un élève dans une école en discrimination positive n'éprouveront pas nécessairement une considération respectueuse à leur égard bien que des bases sociales ont été données pour les considérer selon un égal respect.

## DES SINGULARITÉS

Ce qui est reconnu dans les sphères sociales et la sphère citoyenne du droit tend toujours vers des propriétés communes. Les capacités ont de la valeur car elles contribuent à la dynamique d'une organisation où elles tendent à être reprises et imitées par d'autres participants de la sphère. Les bases citoyennes du respect de soi visent à reconnaître des citoyens grâce à des propriétés communes à tous les habitants de la Cité. Dans les sphères de l'amour et de l'amitié, ce qui est reconnu, ou demande à être reconnu, tend vers la singularité. J'aime une personne à partir de ce qui n'est pas commun à toutes les autres.

## 4. COMMENT RECONNAÎTRE ?

La singularité tire vers une déconstruction ou une recomposition de ce qui est reconnu bien que, dans chaque sorte de sphère, il existe des bouillons de culture qui réinventent, créent et assouplissent les visées de la reconnaissance. Car au-delà des objets établis de la reconnaissance, telles les capacités et les bases citoyennes d'un égal respect, il est possible de stabiliser-déstabiliser ce qui est digne d'être reconnu dans chacune des sphères. Les manières d'identifier, de valoriser et de témoigner de la gratitude conduisent au cœur des controverses socio-politiques actuelles sur la protection envisagée comme processus de reconnaissance culturelle.

## IDENTIFIER

Ce qui est reconnu dans les trois sphères peut servir à identifier, c'est-à-dire à protéger une identité, aider à mieux la reconnaître ou la dissoudre dans des ensembles plus vastes. A savoir, la reconnaissance peut participer tout autant à un mouvement de solidification que d'assouplissement des identités.

La philosophe Nancy Fraser formule deux voies possibles pour remédier aux injustices qui mettent à mal des identités : des remèdes correctifs et des remèdes transformateurs. Les **remèdes correcteurs** sont associés à ce qu'elle nomme un « multiculturalisme officiel ». « *Cette sorte de multiculturalisme se propose de mettre fin au non-respect en revalorisant des identités collectives injustement dévalorisées, laissant intacts à la fois le contenu de ces identités et le système identitaire sur lequel elles reposent* »<sup>6</sup>. Par exemple, pour renforcer la place des femmes dans la société, le

<sup>6</sup> FRASER N., *Qu'est-ce que la justice sociale. Reconnaissance et redistribution*, Paris, La découverte, 2011, p. 31.

législateur a prévu des quotas sur les listes électorales ou dans les conseils d'administration. Ces remèdes correcteurs laissent intacts les structures sociales et les représentations culturelles qui produisent des inégalités de genre. Ils agissent directement sur les symptômes ou les conséquences (la représentation sur les listes électorales ou les conseils d'administration). Ces remèdes peuvent avoir des effets en retour sur les structures sociales et représentations culturelles par l'expérience déstabilisatrice qu'ils permettent à l'égard de ceux qui n'étaient pas convaincus des capacités des femmes dans ces positions. Mais ils peuvent aussi nourrir un ressentiment chez ceux qui ne reconnaissent pas la capacité des femmes à occuper des places vis-à-vis desquelles ils remettent en cause le processus de discrimination positive.

Nancy Fraser propose une deuxième voie pour protéger les identités. Paradoxalement, cette protection opère plutôt par déconstruction des identités. Les **remèdes transformateurs** « *tendent à mettre fin au non-respect en transformant la structure d'évaluation culturelle sous-jacente. En déstabilisant les identités et la différenciation existantes, ces remèdes ne se contentent pas de permettre au respect de soi des membres des groupes actuellement non respectés de se développer ; ils changent le sens de soi de chacun* »<sup>7</sup>. Dans le cas de la différence de genre, cette voie vise à déstabiliser les qualités attribuées au féminin et au masculin ainsi que les structures sociales qui établissent des hiérarchies de valeur ou de position entre les hommes et les femmes. Par exemple, les qualités de douceur, de sensibilité intérieure et de sollicitude relèvent-elles du féminin ou de processus culturels d'attribution qui tend aussi à confiner les femmes dans les activités (domestique) de *care* pour lesquelles ces qualités sont si utiles ? En questionnant socialement les différenciations existantes, les identités deviennent moins dichotomiques et les différences entre les uns et les autres deviennent plus multiples et mouvantes. C'est donc le sens de l'identité de chacun qui se trouve transformé, pris dans des devenir multiples, à la fois hommes et femmes.

## VALORISER

Dans les trois sphères, les processus de reconnaissance impliquent de valoriser, c'est-à-dire d'accorder de la valeur à certaines qualités, capacités, propriétés, qu'elles soient singulières ou communes à un groupe, une association, une cité. Autrement dit, les sphères protègent des vies au moyen d'une évaluation. Elles protègent ces personnes et ces cohabitations car elles sont une bonne façon de conduire sa vie, une meilleure façon, ou une façon qui s'agence mieux avec d'autres. La reconnaissance est ainsi articulée à la morale et, d'un point de vue pratique, cela peut prendre deux directions.

Dans la première, les valeurs priment et deviennent le substrat pour reconnaître. La reconnaissance est subordonnée à des valeurs. Une personne est intégrée dans un projet, une association parce qu'elle porte les mêmes valeurs. Un médecin est engagé dans une maison médicale car il partage une conception des soins qui intègre des déterminants sociaux de la santé tels, par exemple, la convivialité dans son quartier ou la solidarité inter-générationnelle. La reconnaissance de ce médecin est liée à la façon dont il valorise le « bon » soin. Des

---

<sup>7</sup> FRASER N., op. cit., p. 31.



instances et des processus de délibération peuvent permettre d'ajuster ou recomposer les valeurs. Mais celles-ci peuvent aussi être considérées comme transcendantes ou non négociables (par exemple sous forme de Droit de l'Homme ou de « Bien premiers<sup>8</sup> »). Peut-être que ce médecin ne peut admettre l'euthanasie pratiquée dans cette maison médicale et s'il n'existe pas un espace de délibération à ce sujet, le médecin pourra être exclu. Quand la reconnaissance est subordonnée à des valeurs, c'est la délibération mise en œuvre<sup>9</sup> qui permet l'intégration/exclusion dans les différentes sphères, qu'elles soient sociales, citoyennes, ou personnelles.

Selon une deuxième voie, en quelque sorte un peu inverse, la reconnaissance passe d'abord par les personnes, avant les valeurs. Ce n'est que dans un temps second que le processus produit des normes de reconnaissance. On retrouve sur ce chemin tous ceux qui font commencer la reconnaissance par une rencontre intersubjective<sup>10</sup>. La reconnaissance s'effectue d'abord envers un visage auquel on s'adresse, une personne, ou envers une culture<sup>11</sup> que l'on découvre et des histoires qu'on écoute. Je rencontre des histoires d'Afghans sans-papiers ou d'internés de Défense sociale avant de (ou afin de) produire les normes d'intégration dans les sphères. Cette voie est d'emblée plus souple vis-à-vis des valeurs puisque celles-ci sont subordonnées à la reconnaissance d'histoires, de personnes, de cultures.

#### TÉMOIGNER DE LA GRATITUDE

Il existe encore une autre façon de faire varier ce qui est reconnu en inscrivant les processus de reconnaissance dans l'univers du don. « Donner de la reconnaissance, ce n'est pas seulement identifier ou valoriser, c'est aussi et peut-être d'abord éprouver et témoigner de la gratitude, être reconnaissant »<sup>12</sup>. Je suis reconnaissant de ce qui m'est donné. Ce don peut être tombé du ciel, de la Grâce d'un ange, il peut être un talent reçu de la nature, ou cultivé par les hommes : celui d'un musicien, d'un joueur de football, d'un romancier, ou encore la gaieté d'un tempérament et la gentillesse. Il y a ce qui est donné en biens matériels, mais aussi le soin d'un parent à son enfant, d'un enseignant à ses élèves, de la sollicitude, du temps pour écouter des histoires auxquelles personne ne s'était arrêté, ... « Reconnaître une personne, c'est admettre sa valeur sociale et lui être redevable de quelque chose en retour. Qu'est-ce qui fait cette valeur, demandions-nous ? La réponse n'est maintenant pas trop difficile à imaginer dans sa généralité. Ce qui est reconnu socialement, c'est l'existence d'un don. Ce qui fait cette valeur (...) c'est la capacité de la personne à donner, le rapport qu'elle entretient avec l'univers du don »<sup>13</sup>.

Ainsi, la distinction de sphères de reconnaissance recompose le paysage où se forment les réponses à la question « qu'est-ce que protéger ? ». Ce qui est protégé varie sensiblement selon

---

<sup>8</sup> Notamment chez John RAWLS.

<sup>9</sup> Voir par exemple dans l'éthique communicationnelle de Jürgen HABERMAS.

<sup>10</sup> Par exemple Paul RICOEUR dans *Parcours de la reconnaissance, Trois études*, Paris, Stock, 2004.

<sup>11</sup> Accent que l'on retrouve chez les « communautariens » tel Charles TAYLOR, Michaël WALZER et Michaël SANDEL.

<sup>12</sup> LAZZERI C. et CAILLÉ A., op. cit., p. 199.

<sup>13</sup> LAZZERI C. et CAILLÉ A., op. cit., p. 199.

la sphère de reconnaissance au sein de laquelle les humains se situent. Outre la sphère du droit qui offre les bases sociales d'un respect de soi, les processus de reconnaissance gagnent à être situés, déployés, analysés dans une multiplicité de sphères sociales car celles-ci envisagent différemment les capacités et les singularités qui y sont reconnues. Inscrire la question de l'identité dans cette diversité de sphères oriente probablement son devenir, le rendant plus fragile et incertain. Ce qui fait la valeur des personnes pour faire société devient un horizon incontournable. De même que les façons dont nous pouvons exprimer notre gratitude à ce qui nous est donné.